

Les représentants du personnel dans l'entreprise de moins de 50 salariés

FORMATION

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Identifier et appréhender l'ensemble des règles régissant le fonctionnement du CSE dans l'entreprise de moins de 50 salariés
- Connaître et maîtriser les règles spécifiques applicables aux salariés protégés

PROGRAMME

Le CSE dans l'entreprise de moins de 50 salariés (partie 1) :

- Les différentes attributions et compétences du CSE (réclamations individuelles et collectives, consultations obligatoires, missions en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail)
- Les réunions du CSE
- Les moyens alloués au CSE pour remplir ses missions (heures de délégation, local et panneau d'affichage, communication, liberté de circulation, formation)
- La négociation d'un accord d'entreprise avec le CSE en l'absence de délégué syndical
- Le départ d'un élu en cours de mandat, et les répercussions de ce départ sur l'instance existante

Organiser l'activité des salariés protégés (partie 2) :

- La portée et la finalité de la notion de salariés protégés
- Les différentes autorisations d'absence de ces salariés (absences prévisibles et imprévisibles)
- Les modalités d'exercice du pouvoir disciplinaire (faits commis dans le cadre du contrat de travail ou dans le cadre de l'exercice du mandat)
- La modification des conditions de travail de ces salariés
- Les entretiens obligatoires liés au mandat détenu
- L'impact du mandat sur la rémunération de ces salariés
- La procédure de licenciement spécifique à ces salariés

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation



Prérequis :

Aucun



Public visé :

Personnel RH, dirigeants



Durée & modalités :

9 h à 17 h (7 heures) en présentiel



Dates de formation :

Mardi 19 novembre 2024



Reconnaissance :

Attestation de suivi



Coût & financement :

Nous consulter



Personne en situation de handicap :

Nous consulter



VOTRE CONTACT

Camille DAMOY
04 75 41 90 06 | 06 87 92 20 40
cd@ui-26-07.com

MDI
Maison De l'Industrie

CONSEIL